

Comment conserver notre patrimoine spirituel ? : [suite]

Autor(en): **A.L. / Leuch, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 543

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comment conserver notre patrimoine spirituel ?

II.

Les propositions formulées dans le *Message fédéral*, que nous avons analysées dans un premier article¹ ont fait l'objet de discussions lors d'une assemblée romande convoquée à Lausanne le 25 février dernier par la Nouvelle Société Helvétique. Au point de vue fédéraliste, la crainte a été exprimée de voir la Confédération subventionner des cours d'éducation civique, ce qui devrait rester du domaine strictement cantonal. Un autre danger a encore été signalé, c'est que l'offre de la future Fondation helvétique de venir en aide à la production intellectuelle ne constitue un encouragement à une production plus intense et ne favorise d'avance la médiocrité! Dans notre petit pays, où nous manquons déjà de lecteurs pour assimiler tout ce qui se publie, ne vaudrait-il pas mieux employer ce crédit à répandre largement les publications de valeur qui existent, plutôt que de passer à une production plus intense?

D'autre part, il a été reconnu que l'initiative gouvernementale répond à un besoin de l'heure présente, et qu'il est urgent aujourd'hui que l'Etat lui-même veuille à influencer les masses dans le sens d'une culture réellement suisse.

L'assemblée de Lausanne dans sa grande majorité s'est donc déclarée favorable au projet, tout en émettant quelques vœux quant à l'organisation et au mode de représentation à l'Assemblée de cette Fondation helvétique. Il est certainement heureux que M. Etter ait nettement fait ressortir que la raison d'être de la Suisse repose sur des bases purement spirituelles, et que ses racines profondes ne peuvent être alimentées que par un retour à ses principes fondamentaux.

Quelques doutes paraissent toutefois justifiés quant aux moyens proposés pour provoquer dans notre peuple cette renaissance d'un esprit de compréhension meilleure entre Confédérés et d'indépendance morale envers les influences étrangères. Les traductions d'œuvres de nos auteurs, la réforme du cinéma et de la radio, les cours d'éducation civique sont certainement utiles. Mais il faut plus pour affirmer l'idée de la Démocratie, et pour écarter la malaise politique dont nous souffrons. Il faut un retour à la confiance entre nos gouvernements et notre peuple et la certitude de part et d'autre que le citoyen, maître des destinées de son pays, a conservé sa raison d'être dans notre organisation politique. Or, l'exemple d'une stricte fidélité aux principes moraux de notre Constitution sera beaucoup plus efficace à cet égard que tous les cours; une collaboration loyale des partis, et des groupements économiques pourrait stimuler au lieu de les décevoir ceux qui s'exercent à la vie politique; une représentation équitable de tous à l'Exécutif, tant de la Confédération que des cantons, marquerait le partage des responsabilités; enfin une limite d'âge appropriée pour les emplois publics comme au Parlement donnerait aux jeunes la possibilité de vivre la

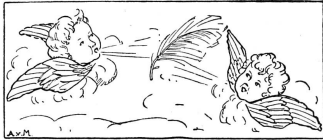
démocratie, plutôt que d'envisager les méthodes totalitaires étrangères.

Un effort indispensable doit être réalisé aussi pour établir une franche et amicale estime entre ressortissants de régions et de cantons différents. Nous savons que nous sommes différents de caractère, de genre d'intelligence, de méthodes de travail: réjouissons-nous en, comme d'une richesse nationale, au lieu de laisser percer dans nos jugements cette petite note de mépris ou de condescendance! Que la fierté d'appartenir tous à la même nation libre l'emporte sur la critique mesquine qui nous affaiblit!

Enfin cette éducation civique est insuffisante si elle ne met pas les femmes en mesure de réaliser la valeur de la responsabilité commune et de la collaboration de tous, pour qu'elles transmettent ces vérités fondamentales à la jeune génération. Et au lieu d'être envisagée seulement au moyen de cours, l'éducation civique des femmes serait rendue bien plus efficace par l'octroi des droits de citoyennes, droits qui correspondraient aux lourdes tâches qui leur incombent pour relever le taux de la natalité du pays, ainsi que pour sa défense spirituelle, économique, voire même militaire!

En résumé, ce que nous voudrions ajouter aux moyens prévus par M. Etter, pour la défense de notre patrimoine spirituel, c'est d'une part l'exemple de cette fidélité dont nous parlons plus haut aux principes qui ont fait nos meilleures traditions suisses, et d'autre part des portes largement ouvertes pour une école active de la Démocratie à toutes les forces qui pourraient la servir.

A. L.



DE-CI, DE-LA

Paris-St.-Raphael.

Le rallye automobile féminin, qui se dispute chaque année au moment où le Salon automobile de Genève bat son plein, a été de nouveau couru il y a quelques semaines, en empruntant, comme nous l'avions annoncé, une portion plus considérable de notre territoire. A Berne, l'Automobile-Club féminin a offert aux concurrentes une charmante réception durant leur courte halte dans la ville fédérale, avant qu'elles ne repartent pour Lausanne, Genève et le Midi. La gagnante du rallye de cette année est Mme Simon, sur une Hotchkiss.

„Pro Infirmis“.

Cette Association dont chacun connaît l'œuvre utile en faveur des infirmes et des anormaux nous prie de recommander à nos lecteurs sa vente de cartes postales, qui, commencée dès le 27 mars dans toute la Suisse, se poursuivra encore quand paraîtront ces lignes. L'an dernier, le bénéfice réalisé par cette vente avait été de 335.000 fr. apportant ainsi une aide précieuse à des institutions pour déficients physiques et mentaux et permettant même le versement de subsides à des infirmes isolés, dont l'Etat réclamait des soins spéciaux. *Il ne faut pas* que le résultat de 1939 soit inférieur à celui de 1938!

(N.-B. Les pochettes de cartes seront remises par la poste à tous les ménages).

auditoire subjugué, à la fois la grande artiste, la femme, l'amie. Car les orateurs désignés pour cette commémoration étaient non seulement des noms en vue dans le domaine des arts et des lettres, mais encore des amis personnels, de vieux amis de Bailly, dont l'un en tous cas avait suivi toute sa carrière.

Ainsi se succédèrent les témoignages de sincère, de profonde admiration, exprimée en termes chaleureux et poétiques, du directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Adrien Boy, et de Mme Lucienne Florentin, critique d'art bien connue, et de deux écrivains qu'il n'est pas besoin de présenter ici: MM. René-Louis Pichaud et Albert Rheinwald. Le lendemain, ce fut le vernissage, ouvert en termes excellents par M. Alexis Grasset, président de l'Exposition permanente de l'Athénée, qui donna la parole à M. Eugène Martin, président de la Section genevoise de la Société des peintres et sculpteurs.

Un vrai quart d'heure de poésie pénétrante, émue, une suite parfaite de celle qui, déjà, avait intensément imprégné les souvenirs revécus, la veille, marqué, entre autres, le rapprochement de Bailly et d'Alain Fournier. « Elle était parvenue, dit Mme Florentin, à créer un monde imaginaire, tout animé par la sensibilité du Grand Meaulnes, où vivaient dans un paysage de rêve des créatures dématérialisées... Et, pour finir, dans la présentation du catalogue, par Florentin également, les lignes suivantes: « Ses tableaux, ses dessins, ses gravures se dispersent au bénéfice d'artistes pauvres afin qu'ils puissent voyager à leur tour et découvrir comme le Grand Meaulnes le domaine mystérieux dont la musique est emportée au loin par le vent... »



M^{me} Carmen STUDER-WEINGARTNER

Cliché Mouvement Féministe

bien connue comme chef d'orchestre, qui vient de diriger brillamment au Théâtre de Genève deux représentations de Carmen. C'est la première fois qu'une femme dirige un opéra à Genève.

Une femme préside le Conseil du Comité de Londres

Pour la première fois, une femme, Mrs. Lowe, vient d'être appelée à la présidence de cet immense et important Conseil de Comité de Londres, duquel dépendent tant d'institutions, tant d'écoles et d'asiles, tant de routes et d'hôpitaux, et qui est appelé à prendre des décisions aussi essentielles, vu l'étendue du territoire qui relève de ses compétences, que le gouvernement d'un de nos pays.

Et lors de la récente visite du Président de la République française à Londres, c'est Mrs. Lowe, qui a eu l'honneur de l'accueillir au nom du Conseil de Comité. Espérons que la comparaison qui s'imposait avec la minorité politique de ses concitoyennes! sera venue à l'esprit de M. Lebrun — qui, d'ailleurs, croyons-nous, est suffragiste.

Travaux forcés

Nous auront tout vu! Voici maintenant que le canton de Vaud prétend retirer à ses habitantes le libre choix de leur profession, pour les forcer à faire du travail domestique, et veut les obliger à quitter leur foyer pour aller servir dans le foyer d'autrui!

Déjà la loi vaudoise du 15 décembre 1936, sur la lutte contre le chômage et ses conséquences prévoyait que, « lorsque les conditions sociales et familiales justifient cet appui, l'Etat peut faciliter le remplacement dans l'industrie de la main d'œuvre féminine par des ouvriers en chômage, si les conditions techniques de fabrication le permettent. » Mais le 7 mars dernier, le Conseil d'Etat fit bien mieux: il décida de ne plus allouer des subventions d'assurance-chômage sur les indemnités versées par des caisses à des jeunes filles âgées de moins de 21 ans, occupées dans l'industrie, le commerce ou l'artisanat à des emplois non spécifiquement féminins. (On se demande sur quelle base se détermineront ces « emplois non spécifiquement féminins? ») (Réd.).

Voici mieux encore: le 14 mars suivant, le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce adressait aux chefs d'entrepris-

ses industrielles et commerciales une circulaire, leur recommandant de renvoyer leur main d'œuvre féminine pour la remplacer par des chômeurs.¹ En vertu du raisonnement suivant le canton de Vaud compte 4.100 chômeurs: 4.600 femmes sont occupées dans des entreprises industrielles; renvoyons ces femmes, forçons-les à faire du travail ménager puisqu'il manque les domestiques, et nous n'aurons plus de chômage!

Admirable raisonnement, dont on ne sait s'il faut plus admirer la candeur, la perfidie ou la mauvaise foi. Une chose est certaine: c'est le mépris que l'on manifeste ainsi pour la majeure partie de la population, les femmes, auxquelles on impose, sans qu'elles puissent même faire entendre leur voix, une décision attentatoire aux éléments libérés de l'individu, à ces libertés dont sont remplis les manifestes pour la défense spirituelle du pays, les appels à la radio, les discours politiques et les journaux. Ces libertés sont bonnes pour les hommes: pas pour les femmes. On sont donc les ardents défenseurs de ces libertés individuelles comme des droits de la famille, qui, lorsque nous demandions l'apprentissage ménager et l'enseignement ménager obligatoire, protestaient au nom de ces grands principes? Ils se taisent maintenant, lorsque l'Etat porte atteinte aux droits des femmes. Et dire qu'il en est encore qui demandent pourquoi nous réclamons le droit de vote!

Je ne veux pas m'arrêter ici sur les impossibilités pratiques de l'application de cette circulaire, qui ne tient aucun compte des circonstances particulières des femmes, ni de leurs convenances personnelles et familiales, ou de leurs aptitudes physiques et morales, ni encore du fait que les localités industrielles ne sont pas celles qui souffrent le plus du chômage, de sorte que l'application de la circulaire obligerait à un déplacement de main d'œuvre. Or, ce déplacement, on l'a fait valoir pour ne pas obliger les chômeurs à exécuter des travaux des champs, alors que la campagne manque de bras tout autant que le service domestique, et que cette carence est grave pour l'alimentation du pays. Qu'a-t-on fait pour le retour des chômeurs attirés par les villes...?

¹ C'est nous qui soulignons (Réd.).



Les Expositions

Hommage à Alice Bailly

(Athénée, Genève)

(Exposition ouverte jusqu'au 13 avril)

Survivre, et par ses œuvres et par le souvenir d'une vie toute de travail désintéressé pour l'art; survivre dans le cœur d'amis qui, eux aussi, placent l'art très haut, c'est le plus grand, le plus grand, le plus juste hommage à la mémoire d'Alice Bailly. Et puis, ce beau geste final: vouloir aider les jeunes artistes, leur permettre l'évasion des voyages, comme cela complète bien cette noble figure de femme!

Après une première exposition au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, en automne, où la musique, tant aimée par elle qu'on honorait, se fit entendre, classique et moderne, grâce à une partie de l'Orchestre de la Suisse romande, Genève, ville natale de l'artiste, vient d'inaugurer solennellement la collection transportée dans les salles de l'Athénée.

Vendredi 17 mars, la classe des Beaux-Arts y évoquait, en une séance émouvante et devant un

Oui, dispersez-vous, œuvres que nous avons contemplées, dispersez-vous comme des pensées vivantes de celle qui l'a voulu ainsi! Déjà dans le nombre, nous avons cherché en vain ces esquisses vues de Paris que nous avions tant aimées en 1935, lors d'une précédente exposition où Alice Bailly était elle-même présente au vernissage. Il faut donc croire qu'elles se sont envolées chez des amateurs de goût.

Mais avant d'aller plus loin, résumons en ses traits essentiels cette existence de probe, d'inépuisable labeur, dans la pauvreté et dans la joie. Les lecteurs du *Mouvement* n'ont pas oublié, sans doute, ce que M^{lle} S. Bonard en a si bien dit ici même, peu après la mort de l'artiste.¹ Nous les renvoyons à cet article s'ils veulent plus de détails que nous n'en donnerons aujourd'hui.

Née à Genève le 25 février 1872, Alice Bailly manifesta de très bonne heure son amour pour la peinture. A Munich, avec une bourse de 100 fr. par mois, elle ne supporte pas longtemps la contrainte que signifie le travail dans une académie ou un atelier; d'où suppression de la bourse. Elle va ensuite à Paris, et puis à Genève de nouveau, où sa mère espère la voir se fixer dans la carrière de l'enseignement. Alice, cependant, y croit étouffer. Alors, elle retourne à Paris mener la dure vie d'une artiste pauvre... Que lui importe? Elle se cherche, elle s'essaie dans divers genres et dans diverses techniques: cubisme, pointillisme, crayon, burin, aiguille, couleurs. Sans indulgence pour elle-même, elle s'acharne sur son labeur recommence sans jamais se lasser.

La voilà admise, remarquée aux Artistes indépén-

dants, aux Salons d'automne, puis à Genève, à Berne, à Zurich, à Winterthur surtout, et à Genève encore, dans cent expositions. On vante son imagination, son sens profond de l'harmonie, son intelligence, son exquise sensibilité, les tons chauds et délicats de sa palette.

En 1936, la municipalité de Lausanne commandait à Alice Bailly deux peintures murales pour le Foyer du Théâtre de la ville. On sait qu'elle voulut ensuite, généreusement, compléter la décoration par quatre autres panneaux à titre gracieux, et qu'à ce travail, — son chant du cygne — ayant pris froid, elle contracta la maladie qui devait l'amener à Leysin d'abord, mais trop tard, hélas! puis à l'Hôpital Nestlé, et qu'elle s'éteignit paisiblement dans son propre intérieur où elle venait de rentrer, à l'aube de Noël 1938.

« C'était une âme printanière », a-t-on pu dire d'elle. Faites le tour des salles de l'Athénée, et



Cliché Artar

Un dessin d'Alice Bailly

(Extrait du catalogue de l'Exposition)

¹ Numéro 514, du 8 janvier 1938.